

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)

RÉUNION DE LA DELEGATION SPECIALE DU LUNDI 29 DECEMBRE 2020 A 14 H

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf décembre à 14 h, la Délégation Spéciale dûment convoquée s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne SIDANER, Présidente.

Nombre de conseillers  
en exercice : **3**  
Présents ou  
représentés : **3**

**Présents** : Anne SIDANER, Présidente, Jean-François NICOL, Alain GENCE.

**Procuration** :

**Secrétaire de séance** : Alain GENCE

**DELIBÉRATION N°2020-13-01 : ANNULATION DELIBERATION 2020\_11\_03 : DECISION MODIFICATIVE N°02 – BUDGET ANNEXE DE LA CAMBUSE**

M. NICOL, Vice Président indique que lors de la séance du 27 novembre 2020, une décision modificative a été validée à l'unanimité. Cette décision modificative n°2000-02 du budget annexe La Cambuse doit être revue car elle est en déséquilibre suite à une erreur de saisie à l'article 1641. M. NICOL présente la décision modificative modifiée :

COMPTES DEPENSES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	F	011	605			Achats de matériel, équipements et travaux	-750,00
<b>Total</b>							<b>-750,00 €</b>
COMPTES RECETTES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
R	F	042	777			Quote-part des subventions d'investissement virée	750,00
R	I	13	1317	011		Budget communautaire et fonds structurels	750,00
R	I	16	1641	ONA		Emprunts en euro	13 138,00
R	I	13	1311	011		Etat et établissements nationaux	-13 888,00
<b>Total</b>							<b>750,00 €</b>

**Après discussions les membres de la Délégation décident, à l'unanimité :**

- De valider la décision modificative n°2020\_02 du budget annexe La Cambuse telle que présentée ci-dessus ;
- D'autoriser Mme la Présidente ou un Vice Président à effectuer les virements de crédits et inscriptions des nouvelles de crédits.

Pour Copie Conforme  
Le Vice-Président



Transmis en Préfecture, le 30 Décembre 2020  
Affiché, le 30 décembre 2020

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)

RÉUNION DE LA DELEGATION SPECIALE DU LUNDI 29 DECEMBRE 2020 A 14 H

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf décembre à 14 h, la Délégation Spéciale dûment convoquée s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne SIDANER, Présidente.

Nombre de conseillers  
en exercice : 3  
Présents ou  
représentés : 3

Présents : Anne SIDANER, Présidente, Jean-François NICOL, Alain GENGE.

Procuration :

Secrétaire de séance : Alain GENGE

**DELIBÉRATION N°2020-13-02 : ANNULATION DELIBERATION 2020\_12\_01 : DECISION MODIFICATIVE N°03 – BUDGET ANNEXE DU PORT**

M. NICOL, Vice-Président indique que lors de la séance du 18 Décembre 2020, une décision modificative a été validée à l'unanimité. Cette décision modificative n°2000-03 du budget annexe PORT doit être revue car des virements de crédits n'ont été inscrits en opérations d'ordre. M. NICOL présente la décision modificative modifiée :

COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	040	13917	OPFI	Budget communautaire et Fonds structurels	-1 666,67
D	I	040	13913	OPFI	Départements	-10 317,92
D	I	040	13912	OPFI	Régions	-2 612,73
D	I	040	13911	OPFI	Etat et établissements nationaux	-1 710,56
D	I	20	2051	017	Concessions et droits assimilés	2 800,00
D	I	040	13913	040	Départements	10 317,92
D	I	040	13917	040	Budget communautaire et Fonds structurels	1 666,67
D	I	040	13912	040	Régions	2 612,73
D	I	040	13911	040	Etat et établissements nationaux	1 710,56
D	I	23	232	056	Immobilisations incorporelles en cours	770 449,00
D	I	23	2312	033	Immobilisations corporelles en cours/Terrains	-3 322 694,00
D	I	21	2131	033	Bâtiments	-2 613 523,00
D	I	23	2312	015	Immobilisations corporelles en cours/Terrains	2 622 741,00
D	I	21	2131	015	Bâtiments	-884 404,00
<b>TOTAL</b>						<b>-3 424 631,00</b>

COMPTES RECETTES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
R	I	16	1641	ONA	Emprunts en euro	1 073 405,05
R	I	040	28153	040	Installations à caractère spécifique	98 044,90
R	I	040	28153	OPFI	Installations à caractère spécifique	-98 044,90
R	I	040	28135	040	Installations générales, agencements, aménagements	858,34
R	I	040	28135	OPFI	Installations générales, agencements, aménagements	-858,34
R	I	040	28131	040	Bâtiments	45 120,69
R	I	040	28131	OPFI	Bâtiments	-45 120,69
R	I	040	28121	040	Terrains nus	4 434,64
R	I	040	28121	OPFI	Terrains nus	-4 434,64
R	I	13	1318	033	Autres	-1 125 000,00
R	I	23	2312	033	Terrains	-5 227 046,00
R	I	13	1318	056	Autres	1 375 000,00
R	I	13	1313	056	Départements	387 411,00
R	I	13	1311	056	Etat et établissements nationaux	-500 000,00
R	I	13	1313	015	Départements	299 673,00
R	I	13	1315	015	Groupements de collectivités	4 332,00
R	I	13	1312	015	Régions	92 234,00
R	I	13	1311	015	Etat et établissements nationaux	195 359,95
<b>TOTAL</b>						<b>-3 424 631,00</b>

**Après discussions les membres de la Délégation décident, à l'unanimité :**

- ✉ **De valider la décision modificative n°2020\_03 du budget annexe LE PORT telle que présentée ci-dessus ;**
- ✉ **D'autoriser Mme la Présidente ou un Vice-Président à effectuer les virements de crédits et inscriptions des nouvelles de crédits.**

Pour Copie Conforme  
Le Vice-Président



Transmis en Préfecture, le 30 Décembre 2020

Affiché, le 30 décembre 2020

RÉUNION DE LA DELEGATION SPECIALE DU LUNDI 29 DECEMBRE 2020 A 14 H

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf décembre à 14 h, la Délégation Spéciale dûment convoquée s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne SIDANER, Présidente.

Nombre de conseillers  
en exercice : **3**  
Présents ou  
représentés : **3**

**Présents** : Anne SIDANER, Présidente, Jean-François NICOL, Alain GENCE.

**Procuration** :

**Secrétaire de séance** : Alain GENCE

**DELIBÉRATION N°2020-13-03 : SUBVENTION DU BUDGET COMMUNAL AUX BUDGETS ANNEXES DE LA CAMBUSE ET DE L'ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE**

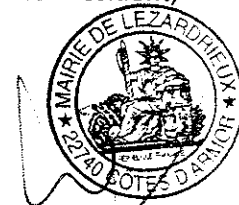
M. NICOL, Vice-Président indique que lors de la séance du 20 février 2020, le conseil municipal a été voté à l'unanimité le budget primitif de la commune, du budget annexe de la Cambuse et de l'Espace Partagé. Il est inscrit le versement d'une subvention du budget principal au budget annexe La Cambuse pour un montant de 60 000 € et pour le budget annexe Espace de Travail Partagé pour 40 000 €. Ces subventions sont également inscrites en recette sur chacun des budgets annexes.

M. NICOL, Vice-Président propose de prendre une délibération afin d'acter ces écritures et de passer les écritures sur l'année 2020.

**Après discussions les membres de la Délégation décident, à l'unanimité :**

- ☞ **De valider l'inscription des subventions du budget principal aux budgets annexes pour les montants indiqués ci-dessus ;**
- ☞ **D'autoriser Mme la Présidente ou un Vice-Président à effectuer les paiements de ces subventions.**

Pour Copie Conforme  
Le Vice-Président,



Transmis en Préfecture, le 30 Décembre 2020

Affiché, le 30 décembre 2020

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)

RÉUNION DE LA DELEGATION SPECIALE DU LUNDI 29 DECEMBRE 2020 A 14 H

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf décembre à 14 h, la Délégation Spéciale dûment convoquée s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne SIDANER, Présidente.

Nombre de conseillers  
en exercice : **3**  
Présents ou  
représentés : **3**

**Présents** : Anne SIDANER, Présidente, Jean-François NICOL, Alain GENCE.

**Procuration** :

**Secrétaire de séance** : Alain GENCE

**DELIBÉRATION N°2020-13-04 : LOYER DE JANVIER 2021 – M. & MME DOURLEN**

M. NICOL, Vice-Président indique que M. & Mme DOURLEN loue le logement jouxtant au bâtiment de l'Espace de Travail Partagé situé 14 rue du 08 mai 1945. Pendant la période de réhabilitation de l'ex-perception, M. & Mme DOURLEN ont subi des nuisances depuis le mois de juin à ce jour. Il est proposé que M. & Mme DOURLEN bénéficie pour le mois de janvier 2021, d'une remise gracieuse de leur loyer.

**Après discussions les membres de la Délégation décident, à l'unanimité :**

↳ **De valider cette proposition.**

Pour Copie Conforme  
Le Vice-Président,



*Transmis en Préfecture, le 30 Décembre 2020*

*Affiché, le 30 décembre 2020*

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)

RÉUNION DE LA DELEGATION SPECIALE DU LUNDI 29 DECEMBRE 2020 A 14 H

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf décembre à 14 h, la Délégation Spéciale dûment convoquée s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne SIDANER, Présidente.

Nombre de conseillers  
en exercice : **3**  
Présents ou  
représentés : **3**

**Présents** : Anne SIDANER, Présidente, Jean-François NICOL, Alain GENCE.

**Procuration** :

**Secrétaire de séance** : Alain GENCE

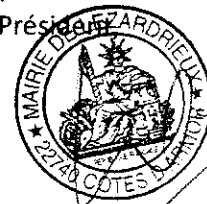
**DELIBÉRATION N°2020-13-05 : CONTRAT DE LOCATION PHOTOCOPIEUR MAIRIE ET MAINTENANCE**

M. NICOL, Vice-Président indique que le contrat de location et de maintenance du photocopieur est arrivé à échéance depuis le mois de septembre. Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour une proposition de contrat de location et de maintenance. Après études des offres, M. NICOL propose de retenir l'offre KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS France basé à Langueux (annexe).

**Après discussions les membres de la Délégation décident, à l'unanimité :**

- ↳ **De valider le devis de l'entreprise KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS**
- ↳ **D'inscrire les crédits en section de fonctionnement budget principal**
- ↳ **D'autorise Mme La Présidente ou un Vice-Président à signer le contrat pour une durée de 5 ans.**

Pour Copie Conforme  
Le Vice-Président



Transmis en Préfecture, le 30 Décembre 2020  
Affiché, le 30 décembre 2020

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)

RÉUNION DE LA DELEGATION SPECIALE DU LUNDI 29 DECEMBRE 2020 A 14 H

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf décembre à 14 h, la Délégation Spéciale dûment convoquée s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne SIDANER, Présidente.

Nombre de conseillers  
en exercice : **3**  
Présents ou  
représentés : **3**

**Présents** : Anne SIDANER, Présidente, Jean-François NICOL, Alain GENCE.

**Procuration** :

**Secrétaire de séance** : Alain GENCE

**DELIBÉRATION N°2020-13-06 : DIVISION CADASTRALE - ACQUISITION FONDS DE JARDIN DANS LE CADRE DE LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG**

M. GENCE, Vice-Président indique que le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'acquérir le fond de jardin de la parcelle C N°966, dans le cadre de la revitalisation du centre de bourg et la création d'une voie douce reliant le centre bourg au port. Aujourd'hui, il est nécessaire de faire procéder à la division parcellaire. Un devis a été demandé au Cabinet DELUCHAT-LEC'HVIEN, Géomètre Expert, en charge des affaires de la commune. Le devis s'élève à 1 590 € HT soit 1 908 € TTC.

**Après discussions les membres de la Délégation décident, à l'unanimité :**

- ↳ **De valider le devis Du Cabinet DELUCHAT-LEC'HVIEN, Géomètre Expert pour un montant de 1 590 € HT**
- ↳ **D'inscrire les crédits en section d'investissement, budget principal**
- ↳ **D'autorise Mme La Présidente ou un Vice-Président à signer les documents relatifs à cette affaire.**

Pour Copie Conforme  
Le Vice-Président



Transmis en Préfecture, le 30 Décembre 2020

Affiché, le 30 décembre 2020